

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DECHANTELOUP-LES-VIGNES  
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 11 Mars 2025

DATE D’AFFICHAGE : 11 Mars 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 19

Votants : 24

L’an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le onze mars deux mille vingt-cinq, s’est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

**Etaient présents :**

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

Mme CHIARETTO, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme. BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEK, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, M. LIAOUI, M. MARCIN, Mme BAUDRY, M. FARIGOULE, Mme. AZDAD, Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

M. BONNEAU

(procuration à M. AZIMI)

Mme RAKOTOMALALA

(procuration à Mme BAUDRY)

M. GAYDOUK

(procuration à M. LONGEAULT)

Mme DUBOIS

(procuration à Mme ABLOUH)

M. FOURE

(procuration M. GOURVENEK)

**Absents excusés :**

Mme. CHATELAIN

M. CAMARA

M. ALIMI

M. HILALI

M JALLOT

Mme KHARJA

Mme LARABI

Mme SIRAS

M. ODIRA

**DELIBERATION CONCERNANT LA SIGNATURE D’UN AVENANT N°05 A LA  
CONVENTION D’INTERVENTION FONCIERE AVEC L’EPFIF, ETABLISSEMENT PUBLIC  
FONCIER D’ILE DE FRANCE.**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la convention d'intervention foncière signée en 2017 avec l'EPFIF, complétée par quatre avenants en 2018, 2021, 2023 et 2024,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'adopter un avenant n°5 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF, afin d'en prolonger la durée jusqu'au 30 décembre 2026 ;

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur Pierre GAILLARD, Maire adjoint chargé de l'Urbanisme et du Développement économique,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (abstention de Monsieur FARIGOULE et de Madame AZDAD),

**AUTORISE** Madame Le Maire à signer l'avenant n°5 à la convention d'intervention foncière avec l'EPFIF, avec pour unique objet d'en prolonger la durée jusqu'au 30 décembre 2026.

Annexe :

- Avenant n°5

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Maire-adjoint

  
François LONGEAULT



Délibération certifiée exécutoire de par :  
- l'affichage le :  
  
- la transmission à la Sous-Préfecture  
le :